



Guide de reconnaissance de l'offre de formation en développement durable

Octobre 2016

Dans le présent document, le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination.

Table des matières

Préambule.....	3
Démarche de reconnaissance en développement durable.....	3
1. MISE EN CONTEXTE.....	5
1.1 La <i>Loi sur le développement durable</i> (ch. D-8.1.1, 2006).....	5
1.2 Le développement durable à l'Université Laval.....	5
2. COMPÉTENCES-CLÉS EN DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	6
2.1 Formation en développement durable et approche par compétences.....	6
2.2 Cinq compétences-clés en développement durable selon A. Wiek et al.	6
2.2.1 Pensée systémique.....	6
2.2.2 Capacité d'anticipation.....	7
2.2.3 Compétence normative.....	7
2.2.4 Compétence stratégique.....	8
2.2.5 Compétence interpersonnelle.....	9
2.2.6 Intégration des compétences.....	9
3. ANALYSE D'UN COURS.....	10
3.1 Le questionnaire.....	10
3.2 Traitement de la demande de reconnaissance.....	11
3.3 Résumé des étapes à suivre.....	11
4. ANALYSE D'UN PROGRAMME.....	12
4.1 Le cours, base du programme.....	12
4.2 Intégration de la compétence interpersonnelle.....	12
4.3 Tableau-sommaire et formulaire.....	12
4.4 Mécanismes de reconnaissance.....	13
4.4.1 Seuils et cibles.....	13
4.4.2 Fonctionnement de la reconnaissance.....	13
4.4.3 Visibilité et promotion.....	14
4.5 Résumé des étapes à suivre pour la reconnaissance d'un programme axé sur le DD.....	14
Références.....	15
Annexe A – Les 16 principes de la <i>Loi sur le développement durable</i>	16
Annexe B – Questionnaire d'analyse d'un cours.....	17
Annexe C – Formulaire d'analyse d'un programme.....	19

Préambule

En 2012, le Vice-rectorat aux études et aux activités internationales (VREAI) a mis sur pied le Comité-conseil sur l'offre de formation en développement durable (CCOFDD) composé de représentants des facultés, des associations étudiantes, de l'Institut des Hautes études internationales (HEI), de l'Institut Hydro-Québec en environnement, développement et société, de la Direction générale des programmes de premier cycle (DGPC), de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) et du Vice-rectorat exécutif et au développement (VREx).

Le CCOFDD est co-présidé par la doyenne de la FESP et le directeur de la DGPC. Il a pour mandat :

- d'élaborer une banque d'activités de formation en développement durable ;
- d'offrir un appui aux initiatives de projet de formation en développement durable des facultés ;
- d'établir les critères pour identifier les cours et les programmes en développement durable ;
- de valoriser les programmes d'études en développement durable pour les trois cycles.

Afin d'atteindre ses objectifs, le CCOFDD a mis sur pied un groupe de travail *ad hoc* constitué de six de ses membres. Ce groupe de travail voit à l'opérationnalisation des orientations prises par le CCOFDD.

Démarche de reconnaissance en développement durable

Depuis 2013, le CCOFDD déploie une démarche visant la reconnaissance des cours et de programmes en développement durable (DD) à l'Université Laval.

Cette démarche vise à reconnaître et à valoriser, à l'aide de critères objectifs, l'intégration du développement durable dans le cursus académique. Elle s'inscrit dans les efforts que l'Université Laval déploie afin de répondre aux besoins de formation en DD.

Le présent guide est conçu pour accompagner les directeurs de programme et les professeurs dans leur démarche de reconnaissance de cours ou de programme en DD.

Le directeur de programme ou le professeur intéressé spécifiquement par l'un ou l'autre de ces aspects pourra se référer aux informations ci-dessous :

Que souhaitez-vous ?	Où trouver l'information dans le document ?
Faire reconnaître mon cours	Section « Compétences-clés en développement durable », page 6
	Section « Analyse d'un cours », page 10
	Questionnaire-cours complet à l'Annexe B, page 17
Faire reconnaître mon programme	Section « Compétences-clés en développement durable », page 6
	Section « Analyse d'un programme », page 12
	Formulaire programme complet à l'Annexe C, page 19

Pour toute question relative à l'utilisation de ce guide ou à la démarche de reconnaissance de la formation en DD, n'hésitez pas à communiquer avec :

1^{er} cycle

- [Daniel Forget](#), coordonnateur d'opérations, pour les programmes de 1^{er} cycle, Direction générale des programmes de premier cycle (DGPC)

2^e et 3^e cycles

- [Koassi d'Almeida](#), agent de recherche et de planification pour les programmes de cycles supérieurs, Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP)

1. MISE EN CONTEXTE

Dans le cadre de ses travaux, le CCOFDD a choisi de s'appuyer sur les définitions du développement durable¹ selon la Loi sur le développement durable du Québec et la vision du développement durable de l'Université Laval.

1.1 La Loi sur le développement durable (ch. D-8.1.1, 2006)

Elle s'appuie sur 16 principes qui permettent d'identifier des thèmes, des enjeux et des défis liés au concept de développement durable pouvant être abordés dans un contexte donné (voir Annexe A).

1.2 Le développement durable à l'Université Laval

La [vision du développement durable de l'Université Laval](#) s'articule autour de la pérennité de la qualité de vie des personnes et de leurs communautés et se réalise par un équilibre entre les efforts investis dans le milieu de vie (environnement), le mode de vie (société) et le niveau de vie (économie). Le développement durable vise à ce que l'interaction et la complémentarité entre les enjeux de milieu, de mode et de niveau de vie soient prises en compte par les gouvernements, les organisations et les personnes dans leurs processus.

L'Université Laval a exprimé une volonté institutionnelle de reconnaissance, de renforcement, de leadership et de positionnement par rapport à l'intégration du DD dans l'enseignement supérieur. Il est en effet primordial de reconnaître et d'encourager les initiatives et les efforts des directeurs de programmes et des enseignants qui cherchent à intégrer les principes de DD dans les programmes de 1^{er}, 2^e et 3^e cycles.

Au-delà de l'initiation requise par l'article 104c – alinéa 3 du Règlement des études², il faut informer et orienter les étudiants qui désirent acquérir des compétences en DD.

¹ Selon le rapport « Notre avenir à tous » (1987) des Nations Unies, le développement durable est « un développement qui répond aux besoins de la population actuelle sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

² « Tout programme de baccalauréat [...], a pour objectifs de permettre à l'étudiant : [...] d'être initié : [...] aux enjeux liés au développement durable de manière à agir de façon responsable dans son milieu. »

2. COMPÉTENCES-CLÉS EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

2.1 Formation en développement durable et approche par compétences

Les notions reliées au DD sont abordées différemment selon le regard disciplinaire. Plusieurs chercheurs œuvrant dans le domaine du DD, privilégient l'approche par compétences dans la formation en développement durable. Le chercheur Arnim Wiek a élaboré un cadre théorique en matière de pédagogie du développement durable, identifiant cinq compétences-clés³ nécessaires à une véritable formation dans ce domaine. Ce cadre permet de développer chez les étudiants, les capacités à traiter les enjeux liés au développement durable.

C'est donc à partir de l'approche par compétences que le CCOFDD a établi les bases de la reconnaissance de l'offre de formation en développement durable.

2.2 Cinq compétences-clés en développement durable

Wiek et al. (2011) considèrent la pensée systémique, la capacité d'anticipation, la compétence normative, la compétence stratégique et la compétence interpersonnelle, comme des compétences-clés en développement durable.

2.2.1 Pensée systémique

Le développement de cette compétence permet aux étudiants de prendre en considération les interactions entre les structures et entre les systèmes en place dans la société, tels que les valeurs, les cultures, les conceptions, les préférences, les besoins, les institutions et les acteurs. Un cours qui développe la compétence de pensée systémique favorise :

- l'approfondissement des connaissances reliées à une discipline spécifique;
- l'exploration et l'apprentissage de différents modèles, paradigmes et points de vue;
- une ouverture d'esprit aux changements et aux différences;
- l'apport des autres disciplines dans l'identification des problématiques (perspective interdisciplinaire);
- une vision à long terme⁴.

³ WIEK, Arnim, Lauren WITHYCOMBE et Charles L. REDMAN, 2011, « Key Competencies in Sustainability. A Reference Framework for Academic Program Development », *Sustainability Science*, Technical University of Catalonia, Espagne, 6(2), 203-218.

⁴ RICHARD, Vincent, Daniel FORGET et Noémie GONZALEZ-BAUTISTA, 2016, « Implementing Sustainability in the Classroom at Université Laval », Communication présentée au *3rd World Symposium on Sustainable Development at Universities*, sous presse.

2.2.2 Capacité d'anticipation

Cette compétence correspond à la capacité à évaluer les risques et les conséquences engendrés par l'intervention ou la non-intervention humaine en élaborant des scénarios futurs sur la base de données qualitatives ou quantitatives variées. En développant cette compétence, les étudiants sont alors en mesure d'aborder et de réfléchir aux différentes problématiques en lien avec le développement durable.

Le développement de cette compétence comprend aussi la maîtrise d'outils liés à la projection dans l'avenir en prenant en considération les modèles statistiques, la simulation de scénarios possibles, etc. Un cours qui contribue au développement de cette compétence favorise :

- l'élaboration d'idées ou de solutions multidimensionnelles, créatives et novatrices;
- l'évaluation de la pertinence des idées ou solutions;
- la considération du principe de précaution et du principe de prévention (voir Annexe A);
- une attention portée pour des solutions respectant une équité intergénérationnelle;
- une réflexion sur ce qui est souhaité dans un futur durable⁵.

2.2.3 Compétence normative

Portant sur les aspects normatifs impliqués dans les problèmes complexes, cette compétence se manifeste par une capacité à intégrer explicitement dans les analyses et la discussion les différents facteurs normatifs qui contribuent à orienter la prise de décision. Il s'agit ici des aspects légaux et éthiques : valeurs, règles, conséquences, lois, etc. En résumé, le développement de cette compétence conduit l'étudiant à identifier et ajuster les solutions proposées au problème selon les valeurs, les règles et l'ensemble des autres normes inhérentes aux systèmes en question, tout en mobilisant les concepts de justice, d'équité et d'intégrité pour résoudre un problème dans une perspective de développement durable.

Un cours qui permettrait le développement de cette compétence favorise :

- une réflexion centrée sur l'humain ainsi que sur ses droits et devoirs en société;
- une analyse qui tient compte des principes de justice sociale, environnementale et d'équité intergénérationnelle;
- un effort d'explicitation des valeurs en jeu;

⁵ Ibid.

- le développement de la notion de responsabilité personnelle et collective⁶.

2.2.4 Compétence stratégique

Cette compétence est liée aux aspects méthodologiques d'une démarche de résolution de problèmes dans un contexte de développement durable. Elle permet de proposer des pistes de solution inclusives et applicables face à des problématiques complexes : il s'agit des habiletés nécessaires à la résolution effective de problèmes. La combinaison de divers types d'analyse (par exemple, analyse qualitative, quantitative ou contextuelle) et la capacité de comparer et évaluer de façon critique différents points de vue relatifs à un même sujet permettent l'élaboration de solutions intégrant diverses disciplines pour résoudre collectivement une problématique complexe. De plus, la mise en œuvre d'une stratégie d'intervention face à une problématique complexe passe par l'organisation et la mobilisation de ressources telles les savoirs, les techniques, les outils d'analyse et d'évaluation ainsi que les diverses parties prenantes. À terme, il s'agit ici de former des étudiants capables de proposer des solutions innovantes, capables de penser autrement les problèmes et les solutions, de se dégager de certaines contraintes pour mieux recadrer les solutions.

Un cours qui développe cette compétence favorise :

- des capacités de gestion de projets;
- une aisance dans le développement de nouvelles solutions, une capacité à ouvrir de nouvelles pistes, de mettre en place de nouvelles manières de faire;
- une capacité à identifier les leviers, les acteurs clés, les partenaires significatifs pour soutenir une démarche de changement organisationnel;
- la capacité de mettre en place des politiques, des plans d'action pour soutenir et encadrer les modalités de résolution de problèmes;
- la capacité d'identifier des indicateurs de performance permettant de mesurer le changement (reddition de compte)⁷.

⁶ Ibid.

⁷ Ibid.

2.2.5 Compétence interpersonnelle

La compétence interpersonnelle est décrite comme une habileté à créer des occasions propices au dialogue, à la discussion et à l'échange (perspective de collaboration pour la résolution de problèmes).

Selon Wiek et al. (2011), les quatre premières compétences sont reliées au processus immédiat de résolution de problèmes alors que la compétence interpersonnelle vise davantage à créer un environnement où le travail de collaboration est possible pour la résolution de problèmes.

Dans le cadre de son approche, le CCOFDD a choisi d'analyser cette compétence du seul point de vue du programme, et non à partir des cours.

2.2.6 Intégration des compétences

Il faut mentionner ce qu'Arnim Wiek appelle informellement la « sixième compétence », soit la capacité d'intégrer les cinq autres. En effet, de même que les compétences permettent de bâtir une approche nuancée et multidisciplinaire, il va de soi qu'il est nécessaire de mettre à contribution chacune d'elles simultanément pour que la formation en DD soit complète. Tout comme la compétence interpersonnelle, cette dimension peut difficilement être considérée dans l'analyse des cours, mais elle est prise en compte dans l'analyse des programmes.

Avec ce cadre théorique, le CCOFDD a produit un questionnaire sur la reconnaissance en DD pour un cours et un formulaire pour la reconnaissance en DD d'un programme.

3. ANALYSE D'UN COURS

3.1 Le questionnaire

Le questionnaire de reconnaissance des cours en DD **s'adresse uniquement aux professeurs responsables de cours** et constitue l'outil d'auto-identification des cours en DD.

Le questionnaire est d'une **durée estimée de 15 minutes** et peut être rempli à plusieurs reprises, la plus récente analyse remplaçant les précédentes. Afin d'attester la validité des analyses, le courriel institutionnel du responsable du cours est demandé.

Les **16 points du questionnaire** permettent d'obtenir trois principaux types d'information sur chacun des cours analysés. D'abord, quatre des compétences-clés de développement durable sont déclinées en quelques questions avec un choix de réponses contenant une échelle d'évaluation de Likert. Les professeurs sont invités à se référer aux objectifs généraux de leur plan de cours pour répondre aux questions. Ensuite, une section optionnelle est prévue pour les commentaires, pour mettre en lumière tout aspect du développement durable inclus au cours et non abordé par les questions fermées. Enfin, à la lumière des réponses précédentes ainsi que de la documentation accessible, le professeur doit donner **un verdict sur le niveau d'intégration du développement durable** dans son cours, parmi les choix de réponses suivants :

- **cours de sensibilisation** au développement durable, c'est-à-dire qui favorise une prise de conscience ou la manifestation d'un intérêt à l'égard de notions sur le sujet;
- **cours d'introduction** au développement durable, c'est-à-dire qui sensibilise et aborde des notions sur le sujet;
- **cours d'approfondissement** en développement durable, c'est-à-dire qui sensibilise, introduit et conduit à une analyse critique des notions sur le sujet;
- **aucune de ces réponses**, signifiant que ce n'est pas un cours de développement durable.

Tel que mentionné précédemment dans ce guide, le CCOFDD a conclu qu'il serait pertinent de ne pas intégrer dans ce questionnaire tout ce qui touche le développement de la « compétence interpersonnelle ». Les motivations du CCOFDD sont les suivantes :

- il est habituellement considéré que c'est le propre des programmes de s'assurer du développement des compétences interpersonnelles et non celui des cours pris individuellement.

- le Règlement des études⁸ spécifie dans l'article 104 la nécessité de développer des compétences transversales qui, dans le cadre d'un programme de baccalauréat, correspondent en partie aux différentes composantes de la compétence interpersonnelle de Wiek et al. (2011).

3.2 Traitement de la demande de reconnaissance

Une copie du questionnaire rempli parvient simultanément au professeur responsable et au CCOFDD. L'équipe de coordination du CCOFDD se charge de compiler les résultats au sein d'une base de données. Tous les cours de sensibilisation, d'introduction et d'approfondissement en développement durable sont rassemblés sur une seule [liste de cours en développement durable](#) et identifiés à l'aide d'un pictogramme « DD » sur le site web de l'Université Laval. Les données obtenues par les questionnaires contribuent également à l'analyse approfondie en vue de la reconnaissance en développement durable des programmes d'études.

3.3 Consignes pour l'analyse d'un cours

1. Avoir avec soi son plan de cours et le présent guide pour référence.
2. Remplir le questionnaire disponible à cette [adresse](#). Prévoir une quinzaine de minutes.
3. Contacter [Daniel Forget](#) (1^{er} cycle) ou [Koassi d'Almeida](#) (2^e et 3^e cycles) pour toute question.

[Le questionnaire détaillé](#) est disponible à l'[Annexe B](#) (page 17).

⁸ UNIVERSITÉ LAVAL, « Règlement des études – Édition du 3 juin 2014 », https://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/reglement-des-etudes-03062014.pdf, (page consultée le 6 septembre 2016).

4. ANALYSE D'UN PROGRAMME

L'objectif de cette analyse est **d'offrir une reconnaissance en DD aux programmes permettant aux étudiants de développer suffisamment les compétences-clés en DD**, selon des cibles établies par le CCOFDD (voir Tableau 1, page 16). Ces programmes seront reconnus comme des « programmes axés sur le développement durable » et dûment identifiés sur le site de l'Université Laval.

4.1 Le cours, base du programme

Un programme d'études est constitué de cours et d'activités de formation obligatoires et optionnels. C'est pourquoi le principal élément d'analyse en vue de la reconnaissance d'un programme axé sur le DD est la synthèse des résultats que chacun des cours de ce programme a obtenus par le questionnaire de reconnaissance en DD pour un cours.

4.2 Intégration de la compétence interpersonnelle

La compétence interpersonnelle ayant été retirée de l'analyse des cours, elle est réintégrée dans l'approche programme et traitée séparément des autres compétences-clés en DD. Le directeur de programme doit démontrer comment cette compétence est acquise par l'ensemble de ses étudiants.

4.3 Tableau sommaire et formulaire

1- Le tableau sommaire. Dès que 75%⁹ des crédits de cours sont analysés, le CCOFDD produit un tableau sommaire contenant des statistiques sur les données obtenues à partir de l'analyse de tous les cours qui composent ce programme. La pondération attribuée à chaque cours est fonction de l'espérance mathématique que ce cours soit sélectionné par l'étudiant.

2- Le directeur de programme est responsable de l'examen de son programme sous l'angle du DD. Le directeur de programme intéressé devra compléter un court formulaire (Annexe C) qui porte entre autres sur le développement de la 6^e compétence de Wiek, la compétence interpersonnelle, ainsi qu'à l'atteinte des seuils et des cibles définis par le CCOFDD et présentés au Tableau 1, p.13.

⁹ 100% de crédits de cours analysés pour les microprogrammes

4.4 Mécanismes de reconnaissance

4.4.1 Seuils et cibles

Le directeur de programme doit s'assurer d'avoir atteint un seuil de crédits de cours analysés (via le questionnaire sur la reconnaissance en DD pour un cours) afin de garantir la légitimité du processus de reconnaissance. De plus, des cibles sont établies pour le développement des compétences-clés (voir Tableau 1). Tout programme intéressé à se faire reconnaître comme un programme axé sur le DD devra donc démontrer, à l'aide du tableau sommaire, qu'il a atteint ou dépassé ces cibles. Il est aussi possible de justifier la non-atteinte partielle pour certaines cibles.

Le tableau suivant présente successivement le seuil de crédits de cours à analyser et les deux cibles de compétences à atteindre, en fonction du type de programme.

Tableau 1 : Seuils et cibles d'un programme axé sur le DD

		Baccalauréats	Certificats	DESS et Maîtrises	Microprogrammes
Seuils	Pourcentage pondéré de crédits de cours analysés	75 %	75 %	75 %	100%
Cibles	Pourcentage pondéré de crédits de cours qui développent significativement les compétences en développement durable (en bonne partie et entièrement)	30%	30%	30%	60 %
	Pourcentage pondéré de crédits de cours qui développent les compétences en développement durable (un peu, en bonne partie et entièrement)	60%	60%	60%	100 %

4.4.2 Fonctionnement de la reconnaissance

Le formulaire, une fois rempli, doit être soumis au groupe de travail *ad hoc* du CCOFDD. Ce Comité fait l'analyse de la demande de reconnaissance et formule ses recommandations aux co-présidents du CCOFDD. La reconnaissance en DD pour un programme est octroyée par l'un ou l'autre des co-présidents, selon le cycle d'études.

4.4.3 Visibilité et promotion

Le programme ayant reçu la confirmation de sa reconnaissance en DD sera inscrit sur la liste des « programmes axés sur le DD ». Cette liste peut être consultée sur le site web de l'Université.

4.5 Résumé des étapes à suivre pour la reconnaissance d'un programme axé sur le DD

1. Contacter [Daniel Forget](#) (1^{er} cycle) ou [Koassi d'Almeida](#) (2^e et 3^e cycles) pour obtenir une analyse préliminaire du programme.
2. Veiller à ce que le seuil des crédits de cours analysés ait été atteint (100% pour les microprogrammes et 75% pour les autres programmes).
3. Remplir le formulaire de programme et le faire parvenir à M. Forget ou à M. d'Almeida.

Références

COMMISSION MONDIALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ONU, 1987, « Notre avenir à tous », Éditions du Fleuve, Publications du Québec, <http://www.agora21.org/dd/rapport-brundtland.html> (page consultée le 19 mars 2016).

QUÉBEC. *Loi sur le développement durable du Québec (chap. D-8.1.1)*, http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/D_8_1_1/D8_1_1.html (page consultée le 19 mars 2016).

RICHARD, Vincent, Daniel FORGET et Noémie GONZALEZ-BAUTISTA, 2016, « Implementing Sustainability in the Classroom at Université Laval », Communication présentée au *3rd World Symposium on Sustainable Development at Universities*, sous presse.

UNIVERSITÉ LAVAL, « À propos », *Développement durable à l'Université Laval*, <http://www2.ulaval.ca/developpement-durable/a-propos/vision.html> (page consultée le 19 mars 2016).

UNIVERSITÉ LAVAL, Bureau de secrétaire général de l'Université Laval, « Règlement des études », édition du 1^{er} mai 2009 : 7-10.

UNIVERSITÉ LAVAL, « Plan d'action institutionnel de développement durable 2012-2015 », https://www2.ulaval.ca/fileadmin/developpement_durable/documents/PlanActionDD2012-2015.pdf (page consultée le 19 mars 2016).

UNIVERSITÉ LAVAL, « Plan d'action de développement durable 2015-2018 », https://www2.ulaval.ca/fileadmin/developpement_durable/documents/PlanTriennal-DD-2015-2018.pdf (page consultée le 19 mars 2016).

UNIVERSITÉ LAVAL, « Règlement des études – Édition du 3 juin 2014 », https://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/reglement-des-etudes-03062014.pdf, (page consultée le 6 septembre 2016).

WIEK, Arnim, Lauren WITHYCOMBE et Charles L. REDMAN, 2011, « Key Competencies in Sustainability. A Reference Framework for Academic Program Development », *Sustainability Science*, Technical University of Catalonia, Espagne, 6(2), 203-218.

Annexe A – Les 16 principes de la *Loi sur le développement durable*

- i. **Santé et qualité de vie** : [...] Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature ;
- ii. **Équité et solidarité sociales** : équité intra et intergénérationnelle, éthique et solidarité sociale ;
- iii. **Protection de l'environnement** : [...] la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement ;
- iv. **Efficacité économique** : une économie [...] performante, porteuse d'innovation et une prospérité favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement ;
- v. **Participation et engagement** : [...] pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique ;
- vi. **Accès au savoir** : l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragés pour stimuler l'innovation [...] et améliorer la sensibilisation et la participation du public ;
- vii. **Subsidiarité** : les pouvoirs et les responsabilités déléguées au niveau approprié d'autorité, répartition adéquate des lieux de décision et les rapprocher des citoyens et des communautés ;
- viii. **Partenariat et coopération intergouvernementale** : [...] les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci ;
- ix. **Prévention** : en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place en priorité à la source ;
- x. **Précaution** : lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures visant à prévenir une dégradation de l'environnement ;
- xi. **Protection du patrimoine culturel** : le patrimoine culturel est constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs qui reflètent l'identité d'une société [...] ;
- xii. **Préservation de la biodiversité** : [...] le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie ;
- xiii. **Respect de la capacité de support des écosystèmes** : les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité ;
- xiv. **Production et consommation responsables** : [...] éviter le gaspillage et optimiser l'utilisation des ressources ;
- xv. **Pollueur payeur** : les pollueurs doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement ;
- xvi. **Internalisation des coûts** : la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie.

Annexe B – Questionnaire d’analyse d’un cours

Identification

1. Sigle ou nom du cours.
2. Courriel institutionnel du responsable du cours.

Objectifs du cours

Pensée systémique

Dans quelle mesure un des objectifs du plan de cours permet-il :

3. d’analyser des structures, des dynamiques ou des problèmes sous-jacents aux enjeux¹⁰ de DD ?
4. de problématiser des situations complexes en lien avec des enjeux de DD ?
5. d’analyser les interactions entre différents regards (points de vue¹¹, échelles¹² ou disciplines¹³) sur des enjeux de DD ?

Anticipation

Dans quelle mesure un des objectifs du plan de cours permet-il :

6. d’analyser les conséquences possibles de l’action humaine et d’aborder le concept de la responsabilité dans une perspective de DD ?
7. d’aborder le principe de prévention¹⁴ et le principe de précaution¹⁵ dans une perspective de DD ?
8. d’aborder le concept d’équité intergénérationnelle¹⁶ dans une perspective de DD ?
9. de concevoir et d’analyser différents scénarios dans une perspective de DD ?

¹⁰ Les enjeux de Dd peuvent se présenter sous forme de questions, de défis, de recherches de solutions ou de projets.

¹¹ Par exemple, il peut s’agir des points de vue provenant de différents acteurs, groupes, cultures, etc.

¹² Par exemple, ce peut être de l’échelle locale jusqu’à l’échelle globale, du nord par rapport au sud, du niveau communautaire jusqu’au niveau national, etc.

¹³ L’interaction entre au moins deux disciplines peut se traduire par :

l’interdisciplinarité, c.-à-d. l’intégration et l’articulation de disciplines pour créer une nouvelle représentation; la multidisciplinarité, c.-à-d. la juxtaposition non articulée de disciplines; la transdisciplinarité, c.-à-d. le transfert de connaissances entre disciplines.

¹⁴ En présence d’un risque connu, des actions de prévention, d’atténuation et de correction doivent être mises en place en priorité à la source.

¹⁵ Lorsqu’il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l’absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l’adoption de mesures visant à prévenir une dégradation de l’environnement.

¹⁶ Équité qui permet une juste répartition des coûts et des avantages des activités humaines entre les personnes vivant aujourd’hui et les générations futures.

Norme

Dans quelle mesure un des objectifs du plan de cours permet-il :

10. d'analyser les aspects légaux ou déontologiques¹⁷ sous-jacents aux enjeux de DD ?
11. d'aborder la diversité des valeurs ou principes sous-jacents aux enjeux de DD ?

Stratégie

Dans quelle mesure un des objectifs du plan de cours permet-il :

12. de développer une capacité à résoudre des problèmes complexes sous-jacents aux enjeux de DD ?
13. de développer une capacité d'analyse des contraintes administratives, politiques ou de gouvernance afin d'orienter les interventions dans une perspective de DD ?
14. d'élaborer et mettre en œuvre une politique, un plan d'action, un programme ou un système de gestion dans une perspective de DD ?

Conclusion

15. Question ouverte : Est-ce que votre cours aborde des éléments de Dd qui ne soient pas explicités dans les objectifs généraux ? Si oui, de quelle façon ? Est-ce que votre cours aborde d'autres aspects du DD ? Si oui, le(s)quel(s) ? Avez-vous d'autres commentaires ?
16. En considérant l'ensemble de vos réponses, selon vous, votre cours est de sensibilisation au DD, d'introduction au DD, d'approfondissement au DD ou aucune de ces réponses ?

¹⁷ Il peut s'agir des lois, des règles, des conventions, des droits ou des devoirs, établis par les membres d'un groupe, envers lesquels nous sommes moralement imputables dans notre conduite avec autrui.

Annexe C – Formulaire d’analyse d’un programme

Les programmes qui souhaitent obtenir une reconnaissance en développement durable (DD) sont invités à préparer un bref document (maximum 4 pages) contenant notamment :

- A) Les commentaires, ajouts ou modifications du comité de programme relatifs aux tableaux synthèses d’analyse des cours.
- B) Les réponses du comité de programme aux 5 questions suivantes :
 - 1- Quel est le lien entre le DD et les objectifs généraux de votre programme ?
 - 2- Comment votre programme permet-il l’acquisition de la 5^e compétence-clé en DD, la compétence interpersonnelle, dans le cadre de vos activités de formation ?
 - 3- Quelles opportunités de formation favorisant des applications pratiques du DD offrez-vous à vos étudiants (profils, concentrations, stages, projets, écoles d’été, etc.) ?
 - 4- Offrez-vous une ou plusieurs activités de formation permettant d’intégrer les cinq compétences clés en DD ? Si oui, laquelle ou lesquelles ?
 - 5- Y a-t-il d’autres aspects de votre programme qui pourraient être contributifs à sa reconnaissance comme étant un programme « axé sur le DD » ?